

**EXPOSE DES MOTIFS ET PROJETS DE DECRET accordant**

- **un crédit de CHF 1'230'000.—pour financer les études en vue de la réaffectation et de l'agrandissement de l'ancienne usine Leu destinée aux facultés des GSE et des SSP de l'Université de Lausanne-Dorigny**
- **un crédit de CHF 2'000'000.—pour l'assainissement et la démolition de l'annexe Est de l'Usine Leu située à la Mouline**
- **un crédit de CHF 8'132'000.—pour rembourser le Fonds d'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve pour l'achat de l'Usine Leu et du terrain du parking de l'UNIL**

**1 RÉSUMÉ**

Après la phase de restructurations importantes du programme Sciences-Vie-Société, l'Université de Lausanne organise son développement en fonction de son positionnement stratégique : être une université de qualité centrée sur l'homme et le vivant dans leur environnement naturel et social. Ses principaux axes sont donc les sciences humaines, sociales et environnementales d'une part et les sciences de la vie d'autre part.

Le secteur des sciences humaines, sociales et environnementales a connu un très fort accroissement de ses effectifs d'étudiants. Dans ces disciplines, le développement de la recherche a connu ces dernières années une croissance encore plus importante, notamment grâce à des fonds de recherche externes. Un exemple récent en est l'attribution à l'Université de Lausanne de la Maison des sciences sociales, un centre de compétence national qui regroupe depuis le début de 2008 des éléments venant de Neuchâtel et Zurich autour du noyau formé à la Faculté des sciences sociales et politiques. Tous ces développements sont réjouissants dans la mesure où il est nécessaire que le pôle des sciences humaines, sociales et environnementales puisse jouer complètement son rôle en relation avec les deux autres pôles de la place universitaire lausannoise.

Les facultés des sciences humaines, sociales et environnementales connaissent un cruel manque de place, en particulier pour accueillir les enseignants et les chercheurs. Dans cette perspective, l'Etat a acquis la propriété Leu, dans le quartier de la Mouline, à fin 2004 déjà. L'Université de Lausanne, sur la base d'analyses du BUD (Bureau de construction de l'Université à Dorigny), a établi une stratégie et un programme pour la réhabilitation de l'ancienne usine Leu et l'occupation rationnelle de ce terrain. Les facultés concernées par ces nouveaux locaux libérant des surfaces dans les bâtiments existants, un plan de réaffectation a été mis au point.

Les crédits demandés au Grand Conseil permettront d'effectuer :

- l'étude du projet immobilier sur la parcelle Leu en vue d'une demande de crédit d'ouvrage - CHF 1'230'000.- ;
- l'assainissement (amiante) et la démolition d'une annexe de l'ancienne usine Leu –

CHF 2'000'000.- ;

- le remboursement au Fonds d'acquisition d'immeubles de l'Etat de Vaud de montants pour l'acquisition de terrains et de l'usine Leu – CHF 8'131'918.05.

Ces investissements découlent notamment de l'art. 43 LUL. Selon cette disposition, "l'Etat met à disposition de l'Université les immeubles dont elle a besoin". L'alinéa 3 précise que "la construction des bâtiments destinés à l'Université ainsi que leur rénovation et leur transformation lourdes sont directement à la charge de l'Etat, de même que les amortissements liés".

## **2 EVOLUTION ET PERSPECTIVES DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE**

Au cours des dix dernières années, l'Université de Lausanne a opéré des transformations radicales, en coopération avec ses partenaires, l'EPFL et l'Université de Genève. Elle sort de cette période changée, repositionnée sur des axes clairs, aguerrie et prête à faire face aux évolutions que le système universitaire suisse connaîtra ces prochaines années.

### **2.1 La place universitaire lausannoise en devenir**

Pour l'Université de Lausanne, le tournant du 21ème siècle a été marqué par le programme Sciences-Vie-Société entre les Universités de Lausanne et de Genève et l'EPFL. Ce programme a été abondamment décrit et commenté (voir notamment l'EMPD 231 de mars 2005). Rappelons donc que l'Université de Lausanne a volontairement renoncé à son caractère d'université généraliste pour concentrer ses moyens sur un nombre plus restreint de domaines de compétences et jouer pleinement le jeu de la coopération inter-universitaire. En transférant ses sections de chimie (2001), de physique et de mathématiques (2003) à l'EPFL et en regroupant l'Ecole de pharmacie à Genève (2004), elle a dégagé une trentaine de millions de francs de son budget pour les réaffecter aux deux tiers aux sciences de la vie et à un tiers aux sciences humaines et sociales.

Dans la recomposition qui a couronné le programme Sciences-Vie-Société, deux facultés de l'Université de Lausanne ont été dissoutes (Faculté des sciences et Faculté de médecine) et deux autres ont été créées, la Faculté des géosciences et de l'environnement, présentée plus en détails ci-après, et la Faculté de biologie et de médecine.

Un des effets importants du programme Sciences-Vie-Société est le renforcement de l'imbrication de l'EPFL et de l'Université de Lausanne en matière d'enseignement. Depuis des décennies, il existait une collaboration entre les deux Hautes Ecoles et des échanges de cours et de professeurs dans les branches scientifiques. Ces échanges se sont amplifiés pour atteindre plus de 7'000 heures de cours par an et élargis à des disciplines hors du champ des " sciences dures ". Au Collège des humanités, qui gère les cours de sciences humaines et sociales faisant partie de la formation des étudiants de l'EPFL et dispensés par des professeurs de l'UNIL, répond le Collège des sciences dont la tâche est d'organiser les enseignements de sciences fondamentales (mathématiques, physique, chimie) par des professeurs de l'EPFL aux étudiants de l'Université de Lausanne.

A cette collaboration de l'EPFL et de l'Université de Lausanne en matière d'enseignement correspondent une complémentarité et des projets communs en matière de recherche. Ceux-ci se développent essentiellement dans le champ des sciences de la vie et impliquent fortement l'hôpital universitaire (CHUV) ainsi que l'Université de Genève et les HUG. Le principal projet réunissant tous ces partenaires est le Centre d'imagerie biomédicale (CIBM) dont les activités, principalement localisées à l'EPFL où elles ont été inaugurées en juin 2007, ont des ramifications dans les deux hôpitaux universitaires. L'EPFL est également intéressée à une collaboration avec les unités cliniques de la Faculté de biologie et de médecine (FBM). Cet intérêt trouve son répondant dans un projet de l'Université de Lausanne et du CHUV, encouragé par le Conseil d'Etat, de redessiner la carte des thématiques de recherche de la FBM entre le Centre de laboratoires d'Épalinges, la cité hospitalo-universitaire du Bugnon et le campus de Dorigny. Ce projet est conduit en plein accord avec l'EPFL et d'autres partenaires lausannois de la recherche en sciences de la vie, notamment l'ISREC et

l'Institut Ludwig de recherches sur le cancer.

A l'horizon de ces projets de réorganisation géographique se profile également l'étude d'une " Ecole de biologie et de médecine " (EBM, dénomination provisoire) tendant à fusionner la Faculté de biologie et de médecine et le CHUV au sein d'une entité faisant partie de l'Université de Lausanne tout en disposant d'une forte autonomie. Avec la mise en place de ce projet, la place universitaire lausannoise se présentera à moyen terme sous la forme de trois piliers s'épaulant les uns les autres : l'EPFL, l'EBM partie de l'Université mais considérée comme un partenaire à part entière, et l'Université de Lausanne avec ses six autres Facultés de sciences humaines, sociales et environnementales.

Dans cette perspective, il est essentiel de donner aux sciences humaines, sociales et environnementales les moyens de se développer à la hauteur des attentes de leurs partenaires des sciences de la vie et des sciences de base. Au-delà des thèmes propres à chacune de ces disciplines, les trois piliers de la place lausannoise devront s'épauler dans la recherche du sens de leur action et de son impact sur la Société. Ensemble, ils réaliseront ainsi l'ambition profonde de l'Université : élargir les savoirs et les relier au sein d'une connaissance globale.

Le projet présenté ici veut donner aux Facultés des sciences humaines, sociales et environnementales - Théologie et Sciences des religions, Droit et Sciences criminelles, Lettres, Sciences sociales et politiques, Hautes études commerciales, Géosciences et environnement – les moyens en locaux qui leur permettront d'assumer leur rôle dans le projet de place universitaire lausannoise ainsi que sur les plans suisse et international.

## **2.2 Les sciences humaines, sociales et environnementales à l'Université de Lausanne**

Le projet d'extension des surfaces destinées aux sciences humaines, sociales et environnementales touche dans un premier temps la Faculté des Sciences sociales et politiques (SSP) et la Faculté des géosciences et de l'environnement. Ce sont en effet les deux Facultés qui occuperont l'usine Leu réaffectée et étendue. Un accent particulier est porté sur la présentation de ces deux Facultés.

Les quatre autres Facultés seront concernées par la deuxième phase du projet : la redistribution des surfaces dans les bâtiments existants, l'Anthropole, l'Internef et l'Extranef. Une présentation plus détaillée de ces Facultés et de leur programme sera effectuée au moment de la demande du crédit d'ouvrage pour les deux phases.

### *2.2.1 La Faculté des Sciences sociales et politiques (SSP)*

La Faculté des Sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne est organisée autour de quatre filières d'enseignement (sciences sociales, science politique, psychologie, sciences du sport et de l'éducation physique). Elle comprend neuf instituts et un observatoire, unités budgétaires dévolues plutôt à la gestion des activités de recherche. Elle comptait en hiver 2006 plus de 2600 étudiants (24% en sciences sociales, 22% en science politique, 40% en psychologie, 14% en sciences du sport). Sous cet angle, elle est la faculté la plus importante de l'Université de Lausanne.

Pour assurer ses missions d'enseignement, la Faculté peut compter sur un corps enseignant important : une soixantaine de professeurs (toutes catégories confondues), une quarantaine de membres du corps intermédiaire supérieur (Maîtres d'enseignement et de recherche, Maîtres assistants), 185 assistants, ainsi qu'une quarantaine de privat-docents et chargés de cours, pour un total dépassant les trois cents enseignants chercheurs. Ces personnes sont toutes rattachées à l'une des dix unités budgétaires de la Faculté. Son fonctionnement et sa gestion repose sur des ressources permanentes en personnel administratif et technique (PAT), réparties au sein des instituts et du Décanat, pour un total de 37 personnes.

Sur la base de ces quelques indications, il ressort que la Faculté des SSP atteint une dimension significative au sein de l'Université. On relèvera que le nombre des étudiants a pratiquement doublé

ces dix dernières années et que les ressources budgétaires mises à la disposition de la Faculté, notamment dans le cadre des réallocations consenties au titre de l'amélioration du taux d'encadrement et de l'introduction de nouveaux plans d'études (réforme de Bologne), ont permis une croissance importante de son personnel. Cette croissance est également liée au dynamisme des enseignants-chercheurs dans le domaine de la recherche, où l'on relève également une forte croissance des financements externes (Fonds national, Commission européenne, etc.) permettant l'engagement de chercheurs (assistants, collaborateurs scientifiques, etc.).

Très récemment, la Faculté des SSP s'est vue attribuer par le Secrétariat d'Etat à la recherche le mandat d'installer sur le site de l'Université de Lausanne une Maison des sciences sociales, institution de recherche d'envergure nationale abritant une trentaine de collaborateurs (dans un premier temps). Ce projet a débuté en 2008 par le transfert d'unités de recherche et de service situées auparavant à Neuchâtel et à Zurich. De son côté, l'Université de Lausanne y créera des postes de chercheurs. La Maison des sciences sociales, destinée à devenir un centre de compétence national, dopera la recherche en sciences sociales de l'UNIL. L'obtention de ce projet est due au profil clairement orienté vers les sciences humaines et sociales de l'UNIL.

Les sciences humaines et sociales ont donc le vent en poupe, tant au niveau de l'enseignement (croissance des effectifs) que de la recherche. Si la croissance de ces dix dernières années va probablement s'infléchir un peu, il faut sans doute s'attendre à ce qu'elle se poursuive à l'avenir.

Les locaux mis à la disposition de la Faculté sont notoirement insuffisants au regard des effectifs actuels. Le taux d'occupation des bureaux dépasse très largement les normes usuelles. Aujourd'hui, le Décanat ne dispose plus d'aucune marge de manœuvre et plusieurs unités sont dispersées sur le site de l'UNIL et hors de celui-ci. Dans cette mesure, le projet de construction d'un nouveau bâtiment dans lequel sera logée cette Faculté est d'une importance toute particulière.

### *2.2.2 La Faculté des géosciences et de l'environnement*

Les disciplines des géosciences et de l'environnement se développent à la frontière des sciences exactes, expérimentales et humaines ; elles sont par essence transdisciplinaires. Les sciences de la Terre sont des sciences naturelles, la géographie et l'environnement se veulent d'emblée à l'interface des sciences naturelles et humaines. Dans ces domaines frontières, la Faculté des géosciences et de l'environnement s'intéresse aux modifications naturelles et/ou anthropiques de notre planète, et plus particulièrement dans les domaines alpins et les métropoles urbaines. Les conséquences sur l'homme, les espèces animales et végétales font également partie de ses domaines de recherche. De tels développements ne peuvent se faire que sur le terreau des disciplines fondamentales (géologie, géographie ...) qui sont maintenues et développées au meilleur niveau.

La création de cette Faculté est intervenue il y a quatre ans ; elle est née de la dissolution de la Faculté des Sciences de l'Université de Lausanne, les Instituts formant l'ancienne Section des Sciences de la Terre de ladite Faculté des Sciences – soit l'Institut de géophysique (IG), l'Institut de géologie et de paléontologie (IGP) et l'Institut de minéralogie et de géochimie (IMG) – ayant fusionné avec l'Institut de géographie (IGUL) ce dernier provenant quant à lui de la Faculté des lettres. Après cette fusion s'ajoutèrent successivement deux instituts supplémentaires, l'Institut de géomatique et d'analyse du risque (IGAR) et l'Institut de politiques territoriales et d'environnement humain (IPTEH), dans le but de renforcer la part environnementale et d'équilibrer les sciences naturelles et humaines. En l'absence de changement de localisation, cette évolution a eu comme conséquence un état de dispersion sur le campus universitaire, ce qui affaiblit la visibilité de la Faculté, restreint son développement et rend plus compliquée son administration. En effet, l'IGP, l'IMG et l'IGUL sont logés à l'Anthropole, alors que le Décanat, l'IG, l'IGAR et l'IPTEH occupent des locaux à l'Amphipôle, à l'autre extrémité du campus.

### ***Les études***

La Faculté prépare les étudiants aux carrières d'enseignants, de chercheurs et de praticiens dans l'industrie ou les services publics. Elle offre une palette de formations s'intégrant dans les programmes européens dits du "processus de Bologne" et basées sur trois filières : la géographie, la géologie et les sciences de l'environnement. Dès l'ouverture de la Faculté en 2003, plus de cent étudiants commencent leurs études chaque année en FGSE. Elle propose des études postgrades sous forme de Masters of advanced studies à finalité professionnelle et délivre des doctorats en géosciences et environnement avec des mentions spécifiques. Elle prépare également à l'enseignement de la géographie mais aussi à la future et inévitable demande des gymnases pour des enseignements en environnement physique et humain.

### ***La recherche***

La recherche de la Faculté est compétitive au niveau international. Cela est rendu possible par un effort de recherche concentré sur les sciences de base et une infrastructure bien développée, consistant en de nombreux laboratoires et instituts équipés de matériel de pointe et reconnus comme tels. Ses travaux sont soutenus par le Fonds national de la recherche scientifique, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), par des fondations locales, nationales ou européennes et par des entreprises privées. Nos équipes sont régulièrement consultées par l'industrie privée, différentes instances politiques et par les médias sur les principales questions touchant à l'environnement et aux ressources.

Les efforts soutenus et conjugués de l'Université et du canton en faveur de la Faculté ont permis à la FGSE de se profiler comme l'un des acteurs majeurs en Suisse dans son domaine propre. Cette position a été renforcée par des collaborations avec l'Université de Genève et une politique volontariste de développements complémentaires avec l'EPFL.

### ***Perspectives***

La réunion de l'ensemble des unités de la Faculté dans un seul bâtiment constitue une condition indispensable au développement à son plein potentiel de cette Faculté. La création d'un espace parfaitement adéquat pour les laboratoires notamment, combinée avec la qualité des chercheurs devrait attirer des étudiants et des jeunes chercheurs de bon niveau. De même, la possibilité de disposer dans cet espace remodelé d'un "espace-vitrine" pour la Faculté dans son domaine du développement durable permettra sans nul doute, complété par l'approche interdisciplinaire de la Faculté, de la positionner comme l'une des institutions leaders dans le domaine des sciences de la Terre et des sciences environnementales transdisciplinaires en Suisse romande.

#### *2.2.3 Les Facultés de théologie et de sciences des religions, de droit et des sciences criminelles, des lettres et des HEC*

Plus petite faculté de l'Université de Lausanne, la Faculté de théologie et de sciences des religions n'en est pas moins la plus ancienne, puisqu'elle est à l'origine de la fondation de l'Académie en 1537. Les effectifs de ses propres étudiants sont plusieurs fois multipliés en raison de l'intérêt que portent les étudiants d'autres facultés, au premier rang desquelles les lettres et les sciences sociales et politiques, au phénomène religieux et aux sciences des religions. La Faculté de théologie et de sciences des religions est intégrée dans la Fédération des Facultés de théologie protestante de Suisse romande avec celles de Genève et de Neuchâtel. La formation en théologie protestante est complètement intégrée entre les trois Facultés.

La Faculté de droit et des sciences criminelles comprend deux volets aux caractères bien différenciés : d'une part, la formation traditionnelle des juristes, comprenant toutes les branches du droit, d'autre part l'Ecole des sciences criminelles, avec un aspect de sciences naturelles à l'Institut de police scientifique complété par le côté plus humaniste de l'Institut de criminologie et de droit pénal. Les deux volets de la Faculté sont physiquement séparés : la Faculté de droit est logée à l'Internef et l'Ecole des sciences criminelles occupe le dernier étage du Batochime où elle dispose de laboratoires.

La Faculté des lettres comprend 13 sections qui organisent l'enseignement des 22 disciplines

proposées, ainsi que 11 instituts ou centres. Elle participe aussi à deux départements interdisciplinaires, celui d'histoire et celui d'histoire et des sciences des religions. Deuxième faculté de l'Université de Lausanne en termes d'étudiants derrière la Faculté des SSP, la Faculté des lettres accorde une attention soutenue à la formation. Elle collabore avec la Haute Ecole pédagogique à la formation des maîtres de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire. Elle développe également ses activités de recherche, notamment grâce à des financements externes.

La Faculté des HEC (Hautes Etudes Commerciales) est un des axes prioritaires de développement de l'Université de Lausanne. Tournée à la fois vers la formation des cadres des entreprises et des administrations régionales et vers les recherches de pointe au niveau mondial en matière d'économie et de finance, la Faculté des HEC a su se faire reconnaître au niveau des meilleures institutions. Sa collaboration avec le Swiss Finance Institute, organe de formation et de recherche de pointe en finance, lui assure une visibilité internationale. Cet aspect phare ne doit pas faire oublier le secteur des sciences actuarielles, producteur d'une formation et d'une recherche de toute première qualité, ni le département de management, où se concentre la majorité des étudiants, ni la formation continue, service important pour la collectivité.

### **3 CAHIER STATISTIQUE**

Le choix des informations statistiques ci-après tend, à partir d'indications concernant l'ensemble de l'Université de Lausanne, à montrer plus particulièrement le type d'évolution que connaissent les sciences humaines, sociales et environnementales.

On peut résumer cette évolution en disant que, à une croissance maintenue des effectifs d'étudiants au moins jusque vers 2012, correspond un développement encore plus important des activités de recherche, attesté par l'augmentation des crédits externes et des collaborateurs rémunérés sur fonds.

#### **3.1 Evolution des effectifs d'étudiants**

Depuis la mise en exploitation du bâtiment Anthropole (1987) jusqu'au semestre d'hiver 2006-2007, l'effectif global des étudiants de l'Université de Lausanne a augmenté de 59%.

L'effectif de la Faculté des Sciences sociales et politiques (SSP) a augmenté de 216%.

<b>Etudiants: effectif global UNIL au semestre d'hiver</b>					
	<----- Statistiques ----->			<---- Prévisions ---->	
	1988	1998	2006	2011	2015
Total UNIL	6'720	9'746	10'700	12'000	12'250
SSP	844	1'742	2'669	3'140	3'220
GSE et précurseurs*	191	413	571	700	750
SSP + GSE	1'035	2'155	3'240	3'765	3'860
	<----- Statistiques ----->			<---- Prévisions ---->	
	Var 88-98 %	Var 98-06%	Var 88-06 %	Var 06-11 %	Var 06-15 %
Total UNIL	45.0%	9.8%	59.2%	12.1%	14.5%
SSP	106.4%	53.2%	216.2%	17.6%	20.6%
GSE et précurseurs*	116.2%	38.3%	199.0%	22.6%	31.3%
SSP + GSE	108.2%	50.3%	213.0%	16.2%	19.1%
* avant la création de la Faculté des GSE : Section des sciences de la Terre + étudiants en Lettres branche principale géographie					

L'effectif des étudiants de la Faculté des géosciences et de l'environnement (GSE) et des étudiants en lettres avec géographie comme branche principale a augmenté de 199% par rapport à 1988 (avant la création de la Faculté des géosciences et de l'environnement en octobre 2003, la géographie était rattachée à la Faculté des lettres).

La hausse des étudiants des deux entités SSP et GSE cumulée représente les 55% de la hausse des effectifs de l'ensemble des étudiants de l'Université de Lausanne.

De 2006 à 2015, une hausse de 14.5% des effectifs globaux est attendue.

Pour SSP et GSE, cette hausse devrait dépasser les 19%. Environ 40% de la hausse prévisible des effectifs jusqu'en 2015 est attendue en SSP et GSE.

<b>Dépenses de fonctionnement - Total UNIL</b>						
<b>Enveloppe UNIL + Canton de Vaud</b>	1999	2002	2004	2006	Dif 99-06	Var %
Frais de personnel	141'959'735	155'943'039	158'970'823	181'367'005	39'407'270	27.8%
Autres dépenses	62'029'909	74'480'091	61'498'580	62'219'560	189'651	0.3%
Total	203'989'644	230'423'130	220'469'403	243'586'566	39'596'922	19.4%
<b>Fonds</b>						
Frais de personnel	39'138'835	41'111'051	40'598'290	39'910'958	772'123	2.0%
Autres dépenses	20'854'718	22'724'672	20'006'732	19'590'588	-1'264'130	-6.1%
Total	59'993'553	63'835'723	60'605'022	59'501'547	-492'006	-0.8%
<b>Tous financements</b>						
Frais de personnel	181'098'570	197'054'090	199'569'113	221'277'964	40'179'394	22.2%
Autres dépenses	82'884'627	97'204'763	81'505'312	81'810'149	-1'074'478	-1.3%
Total	293'128'197	294'258'853	281'074'425	303'088'112	39'104'915	13.3%

### 3.2 Evolution des budgets et des crédits externes

#### *Enveloppe UNIL*

De 1999 à 2006, les dépenses d'exploitation sur le budget de l'Université de Lausanne ont évolué de la manière suivante : les dépenses de personnel ont augmenté de 27.8%, montrant notamment le souci de relever le taux d'encadrement des étudiants. Par contre, les autres dépenses de fonctionnement, comprenant les appareillages nécessaires à la recherche, sont restées au même niveau. Au total, les dépenses couvertes par la subvention cantonale, les subventions fédérales (Loi sur l'aide aux universités) et les cantons confédérés (accord intercantonal sur le financement des universités) ont augmenté de 19.4% au cours de ces huit exercices comptables.

#### *Fonds*

Sur la période considérée et en prenant en compte l'Université de Lausanne dans son ensemble, on constate une baisse des dépenses sur fonds de 0.8%. Cette baisse est due au transfert de la chimie, de la physique et des mathématiques à l'EPFL entre 2001 et 2003, ainsi qu'au regroupement de l'Ecole de pharmacie, sous une bannière commune, sur le site de l'Université de Genève en 2004. Le lancement de nouvelles activités au moyen des ressources libérées par ces transferts ne se fait sentir, au point de vue des fonds de recherche externes, qu'à partir de la fin de la période. Cette baisse momentanée masque un très fort développement des activités sur fonds dans les Facultés de sciences humaines, sociales et environnementales, comme les exemples de SSP et de GSE le montrent.

<b>Dépenses de fonctionnement - SSP</b>						
<b>Enveloppe UNIL + Canton de Vaud</b>	1999	2002	2004	2006	Dif 99-06	Var %
Frais de personnel	12'331'445	15'647'894	20'325'394	25'256'930	12'925'485	104.8%
Autres dépenses	1'077'946	1'218'560	1'294'184	1'538'728	460'782	42.7%
<b>Total</b>	<b>13'409'391</b>	<b>16'866'454</b>	<b>21'619'578</b>	<b>26'795'658</b>	<b>13'386'267</b>	<b>99.8%</b>
<b>Fonds</b>						
Frais de personnel	1'595'850	2'510'478	2'063'591	3'549'987	1'954'137	122.5%
Autres dépenses	408'363	391'550	322'790	600'476	192'113	47.0%
<b>Total</b>	<b>2'004'213</b>	<b>2'902'028</b>	<b>2'386'381</b>	<b>4'150'463</b>	<b>2'146'250</b>	<b>107.1%</b>
<b>Tous financements</b>						
Frais de personnel	13'927'295	18'158'372	22'388'985	28'806'916	14'879'621	106.8%
Autres dépenses	1'486'309	1'610'109	1'616'974	2'139'204	652'895	43.9%
<b>Total</b>	<b>15'413'604</b>	<b>19'768'482</b>	<b>24'005'959</b>	<b>30'946'120</b>	<b>15'532'516</b>	<b>100.8%</b>

#### *Faculté des SSP*

Les dépenses d'exploitation sur le budget de l'Université de Lausanne montrent, de 1999 à 2006, une augmentation de 104.8% des frais de personnel. Un effort important a été fait en faveur du taux d'encadrement des étudiants qui, de catastrophique, a pu passer à l'état de préoccupant, compte tenu de l'augmentation constante des effectifs. Les autres dépenses de fonctionnement ont augmenté de 42.7%.

La variation la plus spectaculaire, même si elle porte sur un montant relativement limité, est celle du personnel engagé sur des fonds de recherche. Elle se monte à 122.5%. Les autres dépenses sur fonds suivent, avec 47%, l'augmentation de cette catégorie de frais dans le budget de la Faculté. La mise en place de la Maison des sciences sociales en 2008 accélérera cette tendance.

Les augmentations importantes des dépenses de personnel, correspondant à la variation des effectifs des collaborateurs, étayent l'orientation du programme de construction : la plupart des locaux destinés à l'enseignement existent dans les bâtiments actuels de l'Université. Par contre, un manque cruel de



places de travail se fait sentir pour les collaborateurs, qu'ils participent à l'enseignement ou soient engagés dans des programmes de recherche.

<b>Dépenses de fonctionnement - GSE</b>						
<b>Enveloppe UNIL + Canton de Vaud</b>	1999	2002	2004	2006	Dif 99-06	Var %
Frais de personnel	6'582'826	7'411'552	10'203'050	11'702'635	5'119'809	77.8%
Autres dépenses	1'363'416	2'099'082	2'064'231	2'408'719	1'045'303	76.7%
<b>Total</b>	<b>7'946'242</b>	<b>9'510'634</b>	<b>12'267'282</b>	<b>14'111'353</b>	<b>6'165'111</b>	<b>77.6%</b>
<b>Fonds</b>						
Frais de personnel	1'504'801	1'993'137	1'490'876	2'704'423	1'199'622	79.7%
Autres dépenses	897'952	1'114'680	1'079'798	1'107'837	209'885	23.4%
<b>Total</b>	<b>2'402'753</b>	<b>3'107'818</b>	<b>2'570'674</b>	<b>3'812'260</b>	<b>1'409'507</b>	<b>58.7%</b>
<b>Tous financements</b>						
Frais de personnel	8'087'627	9'404'689	11'693'926	14'407'057	6'319'430	78.1%
Autres dépenses	2'261'368	3'213'763	3'144'029	3'516'556	1'255'188	55.5%
<b>Total</b>	<b>10'348'995</b>	<b>12'618'451</b>	<b>14'837'955</b>	<b>17'923'613</b>	<b>7'574'618</b>	<b>73.2%</b>

#### **Faculté des GSE et précurseurs\***

\* Pour les années précédant 2004, on tient compte de la Section des sciences de la Terre de l'ancienne Faculté des sciences et de l'Institut de géographie, alors rattaché à la Faculté des lettres.

Sans être aussi marquée que celle de la Faculté des SSP, l'évolution des dépenses de la Faculté des GSE montre un certain parallélisme. Sur le budget de l'Université de Lausanne, les frais de personnel ont progressé de 77.8% et les autres frais de 76.7%.

Quant aux fonds de recherche, ils supportent 79.7% de frais de personnel et 23.4% d'autres dépenses en plus sur la période considérée.

La jeune Faculté des GSE a reçu des moyens pour lui permettre de se positionner fortement dans son domaine. Elle les a utilisés notamment pour créer les nouveaux Instituts de géomatique et d'analyse du risque (IGAR) et de politiques territoriales et d'environnement humain (IPTEH) dont le développement en matière de financements externes est très rapide.

### 3.3 Evolution statistique des effectifs du personnel

<b>Personnel en EPT - Tous financements confondus</b>						
<b>Total UNIL, sans cliniques</b>	Statistiques					
	1999	2002	2004	2006	Diff 99-06	Var %
Enseignants	388.8	436.6	449.0	491.3	102.5	26.4%
Assistants	755.5	768.7	708.3	849.6	94.1	12.5%
PAT	520.3	547.3	542.7	613.0	92.7	17.8%
<b>Total</b>	<b>1'664.6</b>	<b>1'752.6</b>	<b>1'700.0</b>	<b>1'953.9</b>	<b>289.3</b>	<b>17.4%</b>
<b>Faculté des SSP</b>						
Enseignants	40.5	57.7	69.5	82.7	42.2	104.2%
Assistants	67.9	81.6	103.3	143.7	75.8	111.6%
PAT	18.5	23.3	28.5	39.2	20.7	111.9%
<b>Total</b>	<b>126.9</b>	<b>162.6</b>	<b>201.3</b>	<b>265.6</b>	<b>138.7</b>	<b>109.3%</b>
<b>GSE et précurseurs</b>						
Enseignants	16.7	20.6	28.9	31.9	15.2	91.0%
Assistants	37.2	41.0	45.1	78.9	41.7	112.2%
PAT	19.1	21.5	25.5	28.9	9.8	51.3%
<b>Total</b>	<b>73.0</b>	<b>83.1</b>	<b>99.5</b>	<b>139.7</b>	<b>66.7</b>	<b>91.4%</b>

En matière d'effectifs de personnel pour l'Université de Lausanne dans son ensemble, les mêmes constatations peuvent être faites qu'en matière de financements. La baisse des effectifs entre 2002 et 2004 provient essentiellement du transfert de la chimie, de la physique et des mathématiques à l'EPFL, ainsi que du regroupement de l'Ecole de pharmacie à l'Université de Genève. L'évolution des Facultés des SSP et des GSE montre le dynamisme dont sont animées les Facultés des sciences humaines, sociales et environnementales.

<b>Personnel en EPT - Financements hors enveloppe UNIL</b>						
<b>Total UNIL, sans cliniques</b>	Statistiques					
	1999	2002	2004	2006	Diff 99-06	Var %
Enseignants	40.1	40.7	28.8	35.9	-4.2	-10.5%
Assistants	254.4	228.3	168.1	223.6	-30.8	-12.1%
PAT	105.8	103.4	99.8	104.9	-0.9	-0.9%
<b>Total</b>	<b>400.3</b>	<b>372.4</b>	<b>296.7</b>	<b>364.4</b>	<b>-35.9</b>	<b>-9.0%</b>
<b>Faculté des SSP</b>						
Enseignants	3.2	4.0	1.9	1.6	-1.6	-50.0%
Assistants	16.4	19.7	11.7	32.4	16.0	97.6%
PAT	1.1	0.6	4.2	4.1	3.0	272.7%
<b>Total</b>	<b>20.7</b>	<b>24.3</b>	<b>17.8</b>	<b>38.1</b>	<b>17.4</b>	<b>84.1%</b>
<b>GSE et précurseurs</b>						
Enseignants	0.0	0.5	2.0	1.0	1.0	
Assistants	23.3	19.0	13.8	32.3	9.0	38.7%
PAT	1.4	3.8	2.0	1.8	0.4	28.6%
<b>Total</b>	<b>24.7</b>	<b>23.3</b>	<b>17.8</b>	<b>35.1</b>	<b>10.4</b>	<b>42.2%</b>

Une baisse est constatée dans les effectifs d'enseignants rémunérés sur fonds. Cette baisse est due notamment à la fin du programme de la Confédération en faveur de la relève universitaire.

### 3.4 Prévision des effectifs du personnel

Les principaux besoins en locaux des sciences humaines, sociales et environnementales étant constitués de places de travail pour les collaborateurs, une projection des effectifs de ceux-ci dans l'avenir est nécessaire. Cette projection est basée sur l'évolution du nombre des étudiants, ce qui est une approche très prudente. Les statistiques précédentes ont en effet bien montré que la croissance des moyens pour la recherche était supérieure à celles des étudiants. Il n'existe toutefois pas de prévision dans ce domaine.

<b>Prévision des effectifs du personnel, en EPT</b>						
	2006	2007	2011	2015	Diff 06-15	Diff 06-15%
Total UNIL, sans cliniques	1953.9	2'009	2'191	2'237	283	12.1%
Faculté des SSP	265.6	277	312	320	55	17.6%
GSE et précurseurs	139.7	147	165	173	33	18.4%
SSP + GSE	405.3	424	478	493	88	17.9%
La prévision repose sur une croissance de l'effectif global du personnel au prorata des effectifs des étudiants.						

### 3.5 Etat des locaux

Les Facultés des sciences humaines, sociales et environnementales sont concentrées pour l'essentiel sur le quartier de Dorigny, dans les bâtiments Anthropole et Internef. Avec la construction de l'Extranef, les dernières possibilités d'extension importantes ont été utilisées dans ce quartier.

La construction de l'Extranef (2006) a procuré une bouffée d'air bienvenue aux occupants de l'Internef, en particulier à la Faculté des HEC. Il faut bien dire toutefois que l'Extranef a surtout permis de rapatrier à Dorigny des unités de HEC importantes pour le positionnement de cet axe stratégique de l'UNIL. Les surfaces libérées par ces unités dans des locaux hors de Dorigny ont été immédiatement reprises par d'autres facultés. La question des locaux nécessaires à la poursuite du développement des HEC et de la Faculté de droit reste posée dans le cadre d'un réaménagement général des sciences humaines et environnementales.

Quant à l'Anthropole, ce bâtiment abritant les Facultés de théologie et de sciences des religions, des lettres et des SSP, ainsi qu'une partie importante de la Faculté des géosciences et de l'environnement connaît une situation de saturation. Pour satisfaire les besoins croissants des facultés en termes de surfaces, la plupart des zones de rencontre ou de réunion ont dû être transformées en places de travail.

#### ***La Faculté des géosciences et de l'environnement (FGSE) coupée en deux***

La Faculté des GSE a été créée en 2003. Elle regroupe la section des Sciences de la Terre qui dépendait auparavant de la Faculté des Sciences et l'Institut de Géographie qui était en Faculté des Lettres. Les locaux de la FGSE sont disséminés sur tout le site de l'UNIL. Le décanat et trois instituts se situent à l'Amphipôle, une autre partie importante des Sciences de la Terre et l'Institut de Géographie sont à l'Anthropole et quelques chercheurs se trouvent dans les surfaces louées de l'Avenue de Provence. Cet éparpillement n'est pas favorable au développement d'une recherche coordonnée et à la création d'un esprit fédérateur autour de la Faculté.

La FGSE dispose d'une surface de 6'900 m<sup>2</sup> SUP environ, dont 4'091 m<sup>2</sup> SUP se trouvent à l'Anthropole. Si globalement, sa situation en termes de locaux est acceptable, elle n'a aucune marge de progression dans ce bâtiment.

<b>Faculté des GSE - Situation actuelle</b>							
<b>Unil</b>	Anthropole	4091	m <sup>2</sup>	<b>Surfaces détaillées (selon SIA 416)</b>			
	Amphipôle	2809	m <sup>2</sup>	Lieux sociaux		84	m <sup>2</sup>
	Provence	45	m <sup>2</sup>	Bureaux		3049	m <sup>2</sup>
	<b>Total</b>	<b>6945</b>	<b>m<sup>2</sup></b>	Laboratoires et ateliers		1084	m <sup>2</sup>
<b>Musée</b>	Anthropole	969	m <sup>2</sup>	Archives et dépôts		1829	m <sup>2</sup>
	<b>Total</b>	<b>969</b>	<b>m<sup>2</sup></b>	Auditoire		0	m <sup>2</sup>
<b>Ss-totaux</b>	Anthropole	5060	m <sup>2</sup>	Salles de cours		1357	m <sup>2</sup>
	Amphipôle	2809	m <sup>2</sup>	Bibliothèques		502	m <sup>2</sup>
	Provence	45	m <sup>2</sup>	Divers		9	m <sup>2</sup>
<b>Total général</b>		<b>7914</b>	<b>m<sup>2</sup></b>	<b>Total</b>		<b>7914</b>	<b>m<sup>2</sup></b>
<b>Personnel</b>							
<b>Unil</b>	Contrats	232					
	EPT	139.7					
<b>Musée</b>	Contrats	7					
<b>Places de travail</b>		235					
<b>Etudiants</b>		571					

Une institution est très étroitement liée aux Instituts des sciences de la Terre de la Faculté des GSE, bien que n'appartenant pas formellement à l'Université de Lausanne : il s'agit du musée cantonal de géologie dont les locaux de travail et les dépôts sont situés à l'Anthropole (les surfaces d'exposition sont au palais de Rumine). Le musée dispose de 969 m<sup>2</sup>, en grande partie des dépôts. Il partage l'utilisation de certains ateliers et laboratoires avec les géologues de la Faculté.

***La Faculté des sciences sociales et politiques (SSP), une situation critique***

La Faculté des SSP dispose aujourd'hui de 212 places de travail dans l'Anthropole. alors que son effectif actuel est proche de 360 personnes. Des solutions ont été trouvées dans les locaux loués en ville et en serrant les collaborateurs dans les bureaux, mais il manque chroniquement des places de travail. Les SSP disposent en moyenne de 9.71 m<sup>2</sup> par personne pour travailler, ce qui correspond à la surface que l'on réserve en général aux collaborateurs travaillant à temps partiel ou dont l'activité est essentiellement répétitive. Cette Faculté est en situation critique en termes de surfaces et n'a aucune possibilité de croissance.

<b>Faculté des SSP - Situation actuelle</b>							
<b>Surfaces</b>	Anthropole	2978	m <sup>2</sup>	<b>Surfaces détaillées (selon SIA 416)</b>			
	Amphipôle	154	m <sup>2</sup>	Lieux sociaux		0	m <sup>2</sup>
	Internef	39	m <sup>2</sup>	Bureaux		3743	m <sup>2</sup>
	Bassenges	184	m <sup>2</sup>	Laboratoires et ateliers		145	m <sup>2</sup>
	Provence	625	m <sup>2</sup>	Archives et dépôts		470	m <sup>2</sup>
	Gare 1	120	m <sup>2</sup>	Auditoire		0	m <sup>2</sup>
	Vidy	578	m <sup>2</sup>	Salles de cours		173	m <sup>2</sup>
	Villa Sports	58	m <sup>2</sup>	Bibliothèques		164	m <sup>2</sup>
	PSE	60	m <sup>2</sup>	Divers		101	m <sup>2</sup>
	<b>Total</b>	<b>4796</b>	<b>m<sup>2</sup></b>	<b>Total</b>		<b>4796</b>	<b>m<sup>2</sup></b>
<b>Personnel</b>	Contrats	417					
	EPT	265.6					
<b>Places de travail</b>		357					
<b>Etudiants</b>		2669					

#### *La Faculté des lettres, proche de la saturation*

Les Lettres disposent de plus de 4'500 m<sup>2</sup> SUP essentiellement situés dans l'Anthropole. Là aussi, cependant, des surfaces (259 m<sup>2</sup>) ont dû être louées en ville pour palier le manque de place.

<b>SURFACES ATTRIBUEES A LA FACULTE DES LETTRES *</b>	<b>surface tot [m<sup>2</sup>]</b>	<b>nb places de travail</b>	<b>nb de pers. dans locaux</b>
Bureaux, salles de travail	3040.5	304	343
Ateliers	25.00	1	1
Locaux de stockage, archives	620.00	2	2
Enseignement, bibliothèques	829.7		8
<b>SUP TOTAL</b>	<b>4515.2</b>	<b>307</b>	<b>354</b>
* Situation octobre 2006			

Le Décanat de la Faculté a contraint ses collaborateurs à se serrer, puisqu'il ne dispose que de 307 places pour 345 personnes. Il reste bien quelques salles de réunion qui pourraient être transformées en bureaux, mais une solution à long terme devrait être trouvée.

#### *La Faculté de théologie et des sciences des religions (FTSR)*

La surface dévolue à la FTSR est modeste : 765 m2 SUP. Bien que l'essentiel des bureaux soit situé dans l'Anthropole, 180 m2 ont dû être trouvés dans des locaux loués en ville. Il serait souhaitable de les ramener sur le site de Dorigny.

<b>SURFACES ATTRIBUEES A LA FACULTE DE THEOLOGIE ET DE SCIENCES DES RELIGIONS*</b>	<b>surface tot [m2]</b>	<b>nb places de travail</b>	<b>nb de pers. dans locaux</b>
Bureaux, salles de travail	587	59	53
Locaux de stockage, archives	53.00		
Enseignement, bibliothèques	124.5		
<b>SUP TOTAL</b>	<b>764.5</b>	<b>59</b>	<b>53</b>
* Situation octobre 2006			

### *La Faculté de droit et des sciences criminelles*

Sans l'Ecole des sciences criminelles dont le manque de locaux représente un problème en soi, la Faculté de Droit dispose de 2'275 m2 SUP dans l'Internef. Grâce à la construction de l'Extranef et au déménagement de certaines unités de HEC, quelques nouveaux bureaux ont pu être attribués au Droit. Il manque encore une dizaine de places de travail pour que cette faculté soit en situation normale. Si une certaine compression pourrait être envisagée, en comparaison avec la situation de saturation que l'on trouve dans les autres facultés des sciences humaines, la Faculté ne dispose pas des surfaces nécessaires pour assurer son développement dans les années à venir.

<b>SURFACES ATRIBUEES A LA FACULTE DE DROIT (sans l'Ecole des Sciences criminelles)*</b>	<b>surface tot [m2]</b>	<b>nb places de travail</b>	<b>nb de pers. dans locaux</b>
Bureaux, salles de travail	1643.33	107	116
Locaux de stockage, archives	145.40		
Enseignement, bibliothèques	486.24	5	6
<b>SUP TOTAL</b>	<b>2274.97</b>	<b>112</b>	<b>122</b>
* Situation octobre 2006			

### *La Faculté des HEC*

Avec l'Extranef, mis à disposition en septembre 2006, la Faculté des HEC a pu être presque complètement regroupée sur le site de Dorigny. Si la question de la proximité a pu être réglée, les problèmes de surfaces demeurent, car la Faculté n'a guère obtenu de surfaces supplémentaires dans cette opération.

<b>SURFACES ATTRIBUEES A LA FACULTE DES HEC*</b>	<b>surface tot [m2]</b>	<b>nb places de travail</b>	<b>nb de pers. dans locaux</b>
Bureaux, salles de travail	3286.7	322	298
Locaux de stockage, archives	224.00		
Enseignement, bibliothèques	795.4		
<b>SUP TOTAL</b>	<b>4306.10</b>	<b>322</b>	<b>298</b>
* Situation octobre 2006			

#### **4 PROGRAMME GÉNÉRAL ET ORGANISATION DES ESPACES**

A tous égards, une opération de grande envergure pour les sciences humaines, sociales et environnementales serait préférable à plusieurs interventions successives. Le dérangement causé à l'enseignement et à la recherche par les travaux et les déménagements serait limité, et l'ouverture d'un nouveau quartier académique à la Mouline demande que l'on y constitue d'emblée une masse critique plutôt que d'y amener petit à petit des unités. Cette opération est également la moins coûteuse des variantes étudiées.

Ces réflexions conduisent à proposer le schéma général d'organisation suivant :

- L'Internef et l'Extranef sont dédiés aux HEC.
- La Faculté de droit est transférée de l'Internef à l'Anthropole.
- La Faculté des GSE est regroupée à la Mouline en provenance de l'Anthropole et de l'Amphipôle.
- La Faculté des SSP est regroupée à la Mouline en provenance de l'Anthropole, de locations externes et de divers endroits sur le site de Dorigny.
- Les Facultés de théologie et de sciences des religions et des lettres s'étendent à l'Anthropole.
- Des services communs et un programme de salles d'enseignement de faible et moyenne capacité, répondant à l'organisation des masters de type Bologne, sont répartis entre l'Anthropole et l'Internef.

Ce programme permettra de renoncer à des locations hors du site de Dorigny représentant environ



CHF 800'000.- de loyers par an.

### **SSP et GSE dans le quartier de la Mouline**

Le choix de déplacer les Facultés des SSP et des GSE dans le quartier de la Mouline (usine Leu réhabilitée et complétée) repose sur les constats suivants :

- Les SSP utilisent la plus grande partie des surfaces louées en ville ;
- Il n’y a plus de marge de manœuvre dans l’Anthropole, toutes les salles de réunion et les zones de détente des SSP ayant été transformées en places de travail ;
- Les laboratoires de la FGSE ne devraient pas, pour des raisons de sécurité et de place, être situés dans l’Anthropole qui n’est pas conçu à cet effet ;
- La FGSE devrait être regroupée sur un seul bâtiment ;
- Placer ces deux Facultés à la Mouline permet de maximiser la surface libérée dans l’Anthropole, au profit des équipements communs et de la décompression des autres Facultés des sciences humaines.

## **5 PROGRAMME POUR LE QUARTIER DE LA MOULINE**

Une analyse des locaux actuels et des besoins futurs a été menée avec les deux facultés pressenties pour occuper les nouveaux locaux du quartier de la Mouline. Il en est résulté le programme de construction présenté ci-dessous.

<b>Programme quartier Mouline</b>		
Faculté des SSP*	7953	m2
Faculté des GSE*	8255	m2
Locaux communs	2296	m2
<b>Total</b>	<b>18504</b>	<b>m2</b>
* ne comprend pas les surfaces maintenues dans d'autres bâtiments		

### **5.1 Programme des SSP**

La Faculté des SSP est regroupée dans le quartier de la Mouline, à l’exception de la consultation d’orientation scolaire et professionnelle qui reste dans ses locaux de l’avenue de la Gare 1 à Lausanne (facilité pour la clientèle et assurance de la confidentialité), d’une antenne de l’Institut des sciences du sport et de l’éducation physique au Service des sports UNIL-EPFL et de quelques locaux en sous-sol à l’Anthropole (utilisés pour des expériences ponctuelles).

Pour l'enseignement, la Faculté des SSP continue de recourir essentiellement aux salles à usage général situées dans les bâtiments existants du site de Dorigny. Les nouvelles salles de cours sont destinées avant tout aux programmes de master.

<b>Faculté des SSP</b>		
<b>Programme pour le projet Mouline</b>		
Unil	7333	m2
Maison sciences sociales	620	m2
<b>Total</b>	<b>7953</b>	<b>m2</b>
<b>Surfaces totales de la Faculté des SSP</b>		
Mouline	7953	m2
Anthropole	55	m2
Consultation Av. Gare 1	120	m2
Villa Service des sports	42	m2
<b>Total</b>	<b>8170</b>	<b>m2</b>
<b>Surfaces détaillées (selon SIA 416)</b>		
Lieux sociaux	295	m2
Bureaux	5482	m2
Laboratoires et ateliers	150	m2
Archives et dépôts	765	m2
Auditoire	158	m2
Salles de cours	965	m2
Bibliothèques	215	m2
Divers	140	m2
<b>Total</b>	<b>8170</b>	<b>m2</b>
<b>Personnel</b>		
Places de travail (yc réserve 75)	462	

## 5.2 Programme des GSE

La Faculté des GSE est regroupée dans le quartier de la Mouline, dans l'ancienne usine Leu dont les locaux se prêtent à accueillir les laboratoires nécessaires à son activité. Ces laboratoires sont la raison pour laquelle le programme de la Faculté des GSE est plus important que celui de la Faculté des SSP, pourtant largement plus développée en termes d'étudiants.

<b>Faculté des GSE</b>			
<b>Unil Faculté des GSE</b>	<b>Mouline</b>	<b>7922</b>	<b>m2</b>
	Anthropole	571	m2
	<b>Total</b>	<b>8493</b>	<b>m2</b>
<b>Musée de géologie</b>	<b>Mouline</b>	<b>333</b>	<b>m2</b>
	Anthropole	688	m2
	<b>Total</b>	<b>1021</b>	<b>m2</b>
<b>Sous-totaux</b>	<b>Mouline</b>	<b>8255</b>	<b>m2</b>
	Anthropole	1259	m2
<b>Total général</b>	<b>Total</b>	<b>9514</b>	<b>m2</b>
<b>Surfaces détaillées (selon SIA 416)</b>			
Lieux sociaux		80	m2
Bureaux		3901	m2
Laboratoires et ateliers		1435	m2
Archives et dépôts		2501	m2
Auditoire		120	m2
Salles de cours		825	m2
Bibliothèques		632	m2
Divers		20	m2
<b>Total</b>		<b>9514</b>	<b>m2</b>
<b>Personnel</b>			
Places de travail (yc réserve 68)		324	

Le musée de géologie, logé aujourd'hui dans l'Anthropole, reste associé à la Faculté des GSE (les collaborateurs du musée, bien que rattachés au Service des affaires culturelles du canton, ont besoin de la proximité des géologues et des installations de l'Université pour leur travail, mais leurs surfaces d'exposition sont situées au palais de Rumine).

L'ancienne usine Leu offrant peu de surfaces en sous-sol pour des dépôts, il a été choisi, par mesure d'économie, de conserver les stockages de longue durée des échantillons géologiques à l'Anthropole. Cette mesure vaut tant pour le musée de géologie que pour les instituts de la Faculté des GSE.

Comme pour la Faculté des SSP, les salles de cours prévues dans le programme sont des salles dédiées à l'enseignement de master ou des salles spécialisées (disposant d'un appareillage particulier).

### 5.3 Programme des locaux communs

Les locaux communs comprennent une unité de restauration, avec production sur place et local de consommation de 350 places au minimum. Ce restaurant devra répondre aux besoins du quartier de la Mouline dont le potentiel de développement, au-delà du programme présenté ici, est encore de plusieurs centaines de personnes, sans compter les étudiants. Cette installation sera aussi fréquentée par les étudiants et le personnel de l'IDHEAP (Institut des hautes études en administration publique) qui est en train de réaliser sa réimplantation à proximité immédiate.

<b>Locaux communs</b>		
<b>Restaurant</b>		
Cuisine et service	400	m2
Stockage	100	
Salle 350 places	700	
	<b>1200</b>	<b>m2</b>
<b>Espaces communs</b>		
Locaux étudiants	100	m2
	<b>100</b>	<b>m2</b>
<b>Services généraux</b>		
Conciergerie, courrier, infirmerie, technique	130	m2
Dépôts et vestiaires	250	m2
Informatique et audio-visuel	250	m2
Aménagements extérieurs, locaux techniques	366	m2
	<b>996</b>	<b>m2</b>
<b>Total général</b>	<b>2296</b>	<b>m2</b>

Quelques espaces communs sont prévus pour les associations d'étudiants des facultés hébergées sur le site.

Les services généraux comprennent les services et locaux usuels pour l'exploitation du bâtiment. Il est prévu en outre une salle d'informatique destinée à abriter les sauvegardes du Centre informatique de l'Université de Lausanne et à servir de site de secours en cas de dommage majeur dans la salle principale. Les locaux pour le matériel et les ateliers des Aménagements extérieurs de l'UNIL, qui n'ont pas pu être réalisés lors de la restauration de la Ferme de la Mouline, figurent également dans ce programme.

## 6 PROJET GÉNÉRAL SUR LA PROPRIÉTÉ LEU

### 6.1 Préambule

Dès 1999, au vu de la croissance des étudiants en sciences humaines, le BUD a annoncé à la Délégation du Conseil d'Etat aux constructions universitaires, la nécessité de mettre à disposition de l'Université pour 2010 un troisième bâtiment pour les facultés des sciences humaines d'une surface évaluée à 18'000 m2 SU.

Les premières études prévoient une construction sur le terrain de la Palaz. Mais au vu de la viabilisation importante à réaliser pour mettre ce terrain en relation avec les bâtiments du site universitaire dans sa partie Sud et Chavannes dans sa partie Nord, le BUD a étudié la possibilité

d'utiliser une des friches industrielles proches des facultés des sciences humaines. L'usine Leu située à la Mouline présentait une surface qui correspondait parfaitement à l'objectif et l'Etat s'en est rendu acquéreur à fin 2004.

L'emplacement de ce bâtiment répond aux intentions de développement prévues dans ce secteur par le plan directeur de 1967 pour les sciences humaines. Cependant, son usage reste lié à la régularisation de l'extension du PAC 229 sur cette partie pour laquelle les études d'urbanisme nécessaires sont en cours.

## **6.2 Terrain et bâtiment existant**

Le terrain de l'ancienne usine Leu se situe au lieu dit "La Mouline ". Sa situation en bordure de l'autoroute, malgré cet inconvénient, présente une position stratégique évidente pour les développements des constructions universitaires. Sa mitoyenneté avec les terrains de l'Université et des archives cantonales au Sud et avec le bâtiment acquis par l'IDHEAP à l'Ouest, justifie le choix géographique opéré pour situer là l'extension des surfaces des sciences humaines, sociales et environnementales à l'Université de Lausanne.

Le terrain de Leu Sàrl représente une surface totale de 17'829 m<sup>2</sup> avec la surface d'implantation de l'usine de 5'213 m<sup>2</sup>.

Le bâtiment de l'ancienne usine est constitué d'une halle de fabrication sur trois niveaux, d'une halle de dépôt en prolongation Est et d'un corps de bâtiment de bureaux, vestiaires et cafétéria au Sud. L'ensemble représente une surface utile de 13'817 m<sup>2</sup>. La halle de fabrication d'une longueur de 137 m et d'une largeur de 27 m a été construite en deux étapes et est constituée d'une structure piliers/dalles en béton armé sans murs porteurs intérieurs. Cette disposition favorise la flexibilité d'espace intérieur et convient donc bien à l'usage de surfaces universitaires. Sa surface de plancher utile représente 10'998 m<sup>2</sup>.

La halle de dépôt est légèrement construite et constituée d'une structure bois métal. Les dalles ne supportent pas les charges. Son état très dégradé exige sa démolition. De plus, une protection d'amiante floquée garnit les structures porteuses. L'ensemble doit être assaini et démonté.

Le corps de bâtiment au Sud est constitué de murs en maçonnerie et dalles en béton armé. La disposition des lieux ne permet pas un usage intéressant et sa rénovation serait trop coûteuse. Cette partie-là aussi devra être démolie.

Rattaché au PAC 229, le terrain offrira une bonne possibilité de construction dans sa partie Ouest. En tenant compte des alignements à suivre sur la rue de la Mouline et de l'autoroute, c'est une surface de plancher de 16'726 m<sup>2</sup>, 83'694 m<sup>3</sup>, qui pourra être construite, en plus de la partie récupérée de l'usine existante.

## **6.3 Le plan masse et le devis estimatif**

Le site de Dorigny se divise en trois zones affectées à l'Ouest à la faculté des sciences (aujourd'hui sciences du vivant), au centre aux locaux communs et à l'Est aux facultés des sciences humaines. C'est à cette zone que sera rattaché le quartier de la Mouline qui recevra ainsi de manière naturelle la prolongation vers le Nord-Ouest des bâtiments Intranef (BFSH1) et Anthropole (BFSH2) selon les principes du plan directeur de 1967.

Dans ce cadre et sur la base du programme établi par l'Université, le Bureau de construction de l'Université de Lausanne-Dorigny (BUD) a établi le plan masse de cette construction.

Le nouveau bâtiment formera un volume d'ensemble qui englobera le corps principal de l'ancienne usine Leu. La disposition des locaux est prévue de manière à les protéger du bruit de l'autoroute. L'ancienne halle de fabrication recevra les locaux d'enseignement et laboratoires spécialisés. Ces locaux seront situés au Nord, côté autoroute, car leur équipement nécessitera de la ventilation et du rafraîchissement, la façade de ce côté étant isolée acoustiquement.

La partie nouvelle de la construction pourra abriter les locaux de bureaux qui seront situés soit sur des

cours intérieures, soit sur la façade Sud et qui pourront ainsi bénéficier de la tranquillité et de l'air naturel. L'ensemble du volume s'ouvrira vers le Sud et une grande place piétonne en liaison avec la rue de la Mouline offrira un espace généreux avec les bâtiments de l'IDHEAP et les archives cantonales. Le bâtiment sera relié de manière piétonne aux facultés des sciences humaines et à la station de métro voisine.

L'aménagement intérieur basé sur une trame de 3,60 m tiendra compte de la flexibilité nécessaire à des développements futurs. Le bâtiment sera construit simplement à l'image des autres constructions de Dornigny, tout en assurant un confort par une isolation thermique appropriée, un bon équilibre des sources énergétiques et un climat acoustique optimal. Il répondra aux directives énergétiques des bâtiments de l'Etat de Vaud.

La construction intégrera une réflexion liée aux préoccupations du développement durable, notamment dans l'entretien et la récupération des matériaux de construction.

L'étude du projet définitif devra démontrer s'il est nécessaire de l'équiper d'une nouvelle chaufferie ou si le bâtiment sera relié à l'une des centrales de chauffe existante sur le site, voire au chauffage urbain.

#### **Devis estimatif global :**

Usine existante + 1 attique		
Existant 45'197 m <sup>3</sup> à CHF 650.-	CHF	29'378'000.-
Attique 20'184 m <sup>3</sup> à CHF 900.-	CHF	18'166'000.-
Volume nouveau, y.c. zone technique		
63'510 m <sup>3</sup> à CHF 900.-	<u>CHF</u>	<u>57'159'000.-</u>
<b>Total</b>	CHF	104'703'000.-

*N.B. ces montants ont été estimés par l'architecte du BUD sur la base des dernières réalisations.*

Assainissement amiante et démolition	<u>CHF</u>	<u>2'000'000.-</u>
--------------------------------------	------------	--------------------

*N.B. il s'agit d'une estimation faite par une entreprise spécialisée.*

<b>Total construction</b>	CHF	106'703'000.-
Infrastructure	<u>CHF</u>	<u>8'000'000.-</u>

*N.B. il s'agit d'estimations basées sur les coûts existants.*

<b>Total arrondi</b>	CHF	114'700'000.-
Part estimée de la Confédération	CHF	30'000'000.-

*N.B. il s'agit d'une estimation basée sur la part des dépenses subventionnables*

#### **6.4 Le crédit d'étude demandé**

Un appel d'offres en application de la loi vaudoise sur les marchés publics (726.01) du 24 juin 1996 (état au 30 septembre 2004) et à son règlement d'application (726.01.1) du 7 juillet 2004 (état au 1er janvier 2007) est en cours d'organisation par le Comité directeur du BUD. Cette procédure devrait permettre de retenir le candidats techniquement et financièrement aptes à assumer la réalisation de ce projet exigeant une grande qualité architecturale.

Le coût de l'étude comprendra les prestations indispensables à la poursuite de la procédure sélective, en particulier l'établissement du cahier des charges nécessaire pour obtenir des offres comparables et répondant aux besoins de l'Université.

Frais généraux d'organisation de l'appel d'offres (y.c. frais de reproduction)	CHF	100'000.- TTC
Avant-projet (appel d'offres)	CHF	350'000.- TTC
Sondages et analyses dont environnementales	CHF	100'000.- TTC

Rémunération collège d'experts et indemnisations des candidats non retenus	CHF	300'000.- TTC
Régularisation du crédit d'étude préalable	<u>CHF</u>	<u>380'000.- TTC</u>

**Total crédit d'étude** **CHF 1'230'000.- TTC**

Cette étude doit conduire à la demande d'un crédit d'ouvrage au Grand Conseil.

### **6.5 Assainissement et démolition de l'annexe Est (halle de dépôt) amiantée**

Le bâtiment Leu est porté sur la liste de l'OFEFP des immeubles contenant de l'amiante floqué dans le canton de Vaud.

L'amiante floqué se trouve dans l'aile Est qui doit être démolie. Le Comité directeur propose de réaliser ces travaux pendant la phase d'étude menant au crédit d'ouvrage.

Le devis estimé est le suivant :

Installation de chantier, désamiantage, analyses de l'air, honoraires	CHF	820'000.- TTC
---	-----	---------------

Démolition, évacuation, y c. taxes et honoraires	<u>CHF</u>	<u>1'212'000.- TTC</u>
--	------------	------------------------

<b>Total</b>	CHF	2'032'000.- TTC
--------------	-----	-----------------

<b>Total arrondi à</b>	<u>CHF</u>	<u>2'000'000.- TTC</u>
------------------------	------------	------------------------

### **6.6 Remboursement du fonds d'acquisition d'immeubles**

#### *6.6.1 Remboursement du Fonds d'acquisition d'immeubles pour l'achat du terrain du parking de l'UNIL, parcelle 4203*

Cette parcelle avait été acquise de la Commune de Lausanne le 29 juin 1984 pour le montant de CHF 2'700'000.-. Elle était destinée à régler l'emprise de la jonction autoroutière et à réaliser un parking de 500 places pour l'UNIL.

Le financement de l'achat de ce bien-fonds avait fait l'objet de la mise en œuvre du fonds d'acquisition de terrains de réserve, régi à l'époque par le décret du 22 février 1966.

Le Grand Conseil avait été informé de cet achat par le rapport du Conseil d'Etat sur les opérations immobilières faites en vertu du décret du 22 février 1966 créant un fonds spécial pour l'acquisition d'immeubles ou de droits réels restreints pour l'exercice 1984.

Cette avance de fonds a été partiellement remboursée par la participation de la Confédération suisse en regard de l'emprise de la jonction autoroutière, ainsi que par la vente de surfaces excédentaires non utiles aux besoins de l'Etat. Le solde actuel à rembourser se monte à CHF 1'620'318.05 TTC. Ce montant figure également à l'actif du bilan sous la rubrique 1024 "immeubles de réserve".

Lors de la mise en œuvre du fonds d'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve selon décret du 12 septembre 1994 pour l'immeuble Leu Sarl., le Conseil d'Etat a réservé l'avance de fonds au règlement de l'opération de la parcelle 4203 par le même EMPD.

C'est donc une demande de crédit complémentaire de CHF 1'620'318.05 TTC qui est prévue dans le présent projet de décret.

#### *6.6.2 Remboursement du Fonds d'acquisition d'immeubles pour l'achat de la propriété Leu Sarl*

Afin de pouvoir bénéficier d'un prix d'achat particulièrement intéressant, il était nécessaire de pouvoir acquérir l'immeuble très rapidement, la société venderesse ayant un besoin urgent de liquidités. Le bâtiment a pu ensuite être mis à disposition de la société venderesse sous forme de bail jusqu'au début des travaux.

Il a été décidé, pour ce faire, de mettre en œuvre le fonds d'acquisition de droits réels et d'immeubles

de réserve créé par décret du 12 septembre 1994, modifié par décret du 16 décembre 1998.

L'article premier du décret du 12 septembre 1994 autorise le Conseil d'Etat à ouvrir, dans la comptabilité de l'Etat, un compte spécial destiné à l'acquisition et à l'aliénation de droits réels et d'immeubles de réserve. L'article 2 stipule que ce fonds sera exploité sous la forme d'un compte de crédit dont le solde débiteur ne pourra excéder la somme de 80 millions de francs sans une nouvelle décision du Grand Conseil.

A ce titre, l'article 3 dudit décret précise que le compte sera crédité du prix des immeubles et des droits réels, au moment de leur affectation définitive ou lors d'une vente.

Le présent EMPD permet donc d'obtenir le crédit nécessaire pour rembourser le fonds d'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve, de l'avance qu'il a consentie dans le cadre de cette opération soit :

Prix d'achat de l'immeuble	CHF	6'500'000.-
Frais de notaire	<u>CHF</u>	<u>11'600.-</u>
<b>Total TTC</b>	CHF	6'511'600.-

Ce montant figure actuellement à l'actif du bilan de l'Etat sous la rubrique 1024 " immeubles de réserve ".

#### 6.6.3 Total du remboursement du Fonds d'acquisition d'immeubles

Acquisition immeuble Leu Sarl	CHF	6'511'600.--
Acquisition parcelle 4203 (parking UNIL)	<u>CHF</u>	<u>1'620'318.05</u>
<b>Total TTC</b>	CHF	8'131'918.05

## 7 CONDUITE DU PROJET

La conduite du projet sera assurée par le Comité Directeur du BUD. Dans ce cadre, des mandats seront attribués à des spécialistes pour le suivi et la réalisation de certains travaux.

## 8 RÉAFFECTATION DE L'ANTHROPOLE ET DE L'INTERNEF

Le transfert des deux Facultés des SSP et des GSE dans l'usine Leu permettra de libérer plus de 6'700 m<sup>2</sup> dans l'Anthropole. La réaffectation de ces surfaces fait l'objet d'une étude financée par un crédit de CHF 270'000.—accordé par le Conseil d'Etat en date du 15.08.2007.Elle devra conduire à une demande d'un crédit d'ouvrage au Grand Conseil.

A titre d'information, cette étude couvrira les secteurs suivants :

- Redéploiement des facultés à l'Anthropole : les bénéficiaires de la place libérée devraient être par ordre de priorité la Faculté des Lettres, la Faculté de Théologie et, enfin, la Faculté de Droit. Cette dernière, en effet, ne dispose pas de possibilité de croissance dans l'Internef et devrait donc être déplacée dans l'Anthropole.
- Réutilisation de la surface laissée libre par la Faculté de Droit et des Sciences Criminelles à l'Internef : les bénéficiaires devraient être la Faculté des HEC ainsi que la Bibliothèque cantonale et universitaire qui souhaite agrandir le libre-service et augmenter le nombre de places de travail.
- Mise à disposition de surfaces complémentaires pour les Services communs, soit : le Centre de formation continue, les salles d'enseignement complémentaire, la Garderie, le Centre de reprographie, et le Centre de langues.



## 9 CONSÉQUENCES DU DÉCRET PROPOSÉ

### 9.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Le montant total de l'investissement prévu s'élève à CHF 11'362'000.-- Il est inscrit dans l'application " Procofiév " sous l'objet no " 200135 – BFSH 3 Usine Leu ".

La répartition temporelle est la suivante :

2008	Dépenses	2'000'000
	Recettes	0
2009	Dépenses	30'000'000
	Recettes	7'692'000
2010	Dépenses	47'000'000
	Recettes	13'077'000
2011	Dépenses	47'000'000
	Recettes	13'077'000

Cette planification sera revue en 2008 conformément au Programme de Législature.

### 9.2 Amortissement annuel

Le montant annuel de l'amortissement de chacun des objets est le suivant :

- Crédit d'étude : amortissement annuel de CHF 123'000.— sur 10 ans ;
- Assainissement et démolition de l'annexe : amortissement annuel de CHF 200'000.— sur 10 ans ;
- Remboursement au Fonds d'acquisition : amortissement annuel de CHF 325'300.-- sur 25 ans ;

### 9.3 Charges d'intérêts

La charge théorique annuelle d'intérêt pour les 2 objets à amortir sur 10 ans s'élève à CHF 88'900.--

La charge théorique annuelle d'intérêt pour l'objet à amortir sur 25 ans s'élève à CHF 223'700.--

### 9.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

Ce projet de décret n'a pas de conséquences sur l'effectif du personnel de l'Université de Lausanne.

### 9.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Ce projet de décret n'a pas d'autres conséquences sur le budget de fonctionnement.

### 9.6 Conséquences sur les communes

Il n'y a pas de conséquences pour les communes.

### 9.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

En l'état du projet, il n'est pas possible d'établir un bilan énergétique des futurs bâtiments. Par contre, tant l'Université de Lausanne que le BUD sont déterminés à faire de l'implantation de la Faculté des géosciences et de l'environnement, dont un des axes principaux d'étude est le développement durable, une réalisation exemplaire en la matière.

### 9.8 Programme de législature

Le Conseil d'Etat, dans son programme de législature 2007-2012, réitère son soutien total à l'Université de Lausanne. Les axes stratégiques du Conseil d'Etat pour le domaine de l'enseignement supérieur dans le canton est également démontré dans l'EMPD sur le plan stratégique pluriannuel 2007-2012 de l'Université de Lausanne.

### 9.9 Application de l'art. 163, al. 2. Cst-VD

Les dépenses prévues par le présent EMPD sont indispensables pour permettre à l'Université de Lausanne de poursuivre l'exercice de sa mission publique. En conséquence, le présent EMPD constitue une dépense liée au sens de l'art. 163 de la Constitution, confirmée par l'avis de droit du SJL du 24.10.2007.

### 9.10 Plan directeur cantonal

Le présent EMPD n'a pas d'influence sur le Plan directeur cantonal.

### 9.11 RPT

Le montant des subventions versées par la Confédération pour les constructions universitaires entre le cadre de la RPT. Le taux de subventionnement passera dès lors de 39% à 30%.

### 9.12 Simplifications administratives

Le présent EMPD n'entraîne aucune simplification administrative.

### 9.13 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

Intitulé	Année	Année	Année	Année	Total
	2007	2008	2009	2010	
Personnel supplémentaire (ETP)	0	0	0	0	0
Frais d'exploitation	0	0	0	0	0
Charge d'intérêt	0	312'600	312'600	312'600	937'800
Amortissement	0	0	648'300	648'300	1'296'600
Prise en charge du service de la dette	0	0	0	0	0
Autres charges supplémentaires	0	0	0	0	0
Total augmentation des charges	0	312'600	960'900	960'900	2'234'400
Diminution de charges	0	0	0	0	0
Revenus supplémentaires	0	0	0	0	0
<b>Total net</b>	0	312'600	960'900	960'900	2'234'400

## 10 CONCLUSION

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter les 3 projets de décret ci-après :

# PROJET DE DÉCRET

**accordant un crédit de CHF 1'230'000.—pour financer les études en vue de la réaffectation et de l'agrandissement de l'ancienne usine Leu destinée aux facultés des GSE et des SSP de l'Université de Lausanne-Dorigny**

du 9 janvier 2008

---

*LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD*

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

## **Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit de CHF 1'230'000.-- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les études en vue de la réaffectation et de l'agrandissement de l'ancienne usine Leu destinée aux facultés des GSE et des SSP de l'Université de Lausanne-Dorigny.

## **Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement*.

<sup>2</sup> Il sera amorti en 10 ans.

## **Art. 3**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

<sup>2</sup> Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Donné, etc. .

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 janvier 2008.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*

# PROJET DE DÉCRET

## accordant un crédit de CHF 2'000'000.– pour l'assainissement et la démolition de l'annexe Est de l'usine Leu située à la Mouline

du 9 janvier 2008

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

### Art. 1

<sup>1</sup> Un crédit de CHF 2'000'000.– est accordé au Conseil d'Etat pour financer l'assainissement et la démolition de l'annexe Est de l'usine Leu située à la Mouline.

### Art. 2

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement*.

<sup>2</sup> Il sera amorti en 10 ans.

### Art. 3

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

<sup>2</sup> Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Donné, etc. .

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 janvier 2008.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*

# PROJET DE DÉCRET

## accordant un crédit de CHF 8'132'000.—pour rembourser le Fonds d'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve pour l'achat de l'Usine Leu et du terrain du parking de l'UNIL

du 9 janvier 2008

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

### Art. 1

<sup>1</sup> Un crédit de CHF 8'132'000.— est accordé au Conseil d'Etat pour rembourser le Fonds d'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve pour l'achat de l'Usine Leu et du terrain du parking de l'UNIL.

### Art. 2

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte *Dépenses d'investissement*.

<sup>2</sup> Il sera amorti en 25 ans.

### Art. 3

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

<sup>2</sup> Le présent décret entrera en vigueur dès sa publication.

Donné, etc. .

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 janvier 2008.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*